

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gera.imbert (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gera.imbert@yahoo.fr>

Date : 01/06/2021 22:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

IMBERT GERALDINE

09140 ercé

France

gera.imbert@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > p.ackermann (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <p.ackermann@calixo.net>

Date : 01/06/2021 22:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Ackermann Pierre

68000 Colmar

France

p.ackermann@calixo.net

profession : Ingénieur en informatique

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claudineparayre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <claudineparayre@orange.fr>

Date : 01/06/2021 22:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Parayre Claudine

78350 Jouy en Josas
France
claudineparayre@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christine.ackermann (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christine.ackermann@calixo.net>

Date : 01/06/2021 21:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ACKERMANN Christine

68000 Colmar

France

christine.ackermann@calixo.net

profession : Formatrice en cuisine bio végétarienne

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-marc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-marc@wanadoo.fr>

Date : 01/06/2021 21:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
cnuddé durand marie
rte d'arfons
81540 Sorèze
France
marie-marc@wanadoo.fr
profession : enseignante

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > djmlemonnier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <djmlemonnier@gmail.com>

Date : 01/06/2021 21:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
lemonnier denise

76300 sotteville les rouen
France
djmlemonnier@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > remy.jonca (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <remy.jonca@free.fr>

Date : 01/06/2021 21:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
jonca rémy

04000 DIGNE

France

remy.jonca@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > p.passaquin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <p.passaquin@free.fr>

Date : 01/06/2021 21:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

NAFFETAT PASSAQUIN ROSELYNE

69100 VILLEURBANNE

France

p.passaquin@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > br.desmottes (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <br.desmottes@ecomail.fr>

Date : 01/06/2021 20:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DESMOTTES LIESNARD brigitte

77170 BRIE-COMTE-ROBERT

France

br.desmottes@ecomail.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claude.rausher (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <claude.rausher@wanadoo.fr>

Date : 01/06/2021 20:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
rausher claude

90200 rougegoutte

France

claude.rausher@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marysedanon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marysedanon@yahoo.fr>

Date : 01/06/2021 19:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Pastourel Maryse

61 rue de la grange 34980

34980 St Clément de Rivière

France

marysedanon@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cath-kinou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cath-kinou@orange.fr>

Date : 01/06/2021 19:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Fouquet Catherine

80480 Vers/Selle
France
cath-kinou@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > corinnebreant (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <corinnebreant@yahoo.fr>

Date : 01/06/2021 19:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Breant Corinne

94500 Champigny
France
corinnebreant@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gilbertmanin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gilbertmanin@yahoo.fr>

Date : 01/06/2021 19:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MANIN Gilbert

rue du plateau de la bonne dame, 21

58 000 nevers

France

gilbertmanin@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > chris.ouedec (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <chris.ouedec@orange.fr>

Date : 01/06/2021 18:56

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
OUEDEC Christophe

56100 Lorient
France
chris.ouedec@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > thor.felloni (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <thor.felloni@orange.fr>

Date : 01/06/2021 18:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Felloni Madeleine

6 rue Paul Emile Victor

95520 Osny

France

thor.felloni@orange.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > laure.felloni (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <laure.felloni@wanadoo.fr>

Date : 01/06/2021 18:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FELLONI LAURE

ceryg

95000 Cergy

France

laure.felloni@wanadoo.fr

profession : Secrétaire d'inrtendance

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > m.faive (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <m.faive@orange.fr>

Date : 01/06/2021 18:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Faivre Marie-France

21000 Dijon
France
m.faive@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > roman.valentina (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<roman.valentina@hotmail.fr>

Date : 01/06/2021 18:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ROMAN Valentina

rue Carnot, 447

62480 LE PORTEL

France

roman.valentina@hotmail.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sisyph0551 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sisyphe0551@gmail.com>

Date : 01/06/2021 18:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bujarrabal jean

29 rue paul buquet

61160 chambois

France

sisyphe0551@gmail.com

profession : tailleur de pierre

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gilbert.christine (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gilbert.christine@orange.fr>

Date : 01/06/2021 18:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
gilbert christine

63920 peschadoires

France

gilbert.christine@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marcel.caucheteux (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<marcel.caucheteux@orange.fr>

Date : 01/06/2021 17:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Caucheteux Marcel

83 rue Marx Dormoy Appt 105

59000 Lille

France

marcel.caucheteux@orange.fr

profession : Retraité E.N.

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > wallybg (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <wallybg@live.fr>

Date : 01/06/2021 17:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DE SOUSA Jocelyne

7 route de Choisel

78460 Chevreuse

France

wallybg@live.fr

profession : secrétaire médicale

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > olivo.alain (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <olivo.alain@wanadoo.fr>

Date : 01/06/2021 17:40

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Olivo Alain

72100 Le Mans
France
olivo.alain@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jls.br (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jls.br@orange.fr>

Date : 01/06/2021 17:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

SUSTRAC Jean Louis

La Magnanerie Grand Rue

30190 Brignon

France

jls.br@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > philippe.modiano (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<philippe.modiano@orange.fr>

Date : 01/06/2021 17:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Modiano Philippe

31140 Pechbonnieu

France

philippe.modiano@orange.fr

profession : Ingénieur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jlc.moussiegt (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jlc.moussiegt@outlook.fr>

Date : 01/06/2021 17:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MOUSSIEGT Jean-Luc

246 route de La Léchère

38290 Frontonas

France

jlc.moussiegt@outlook.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bathildecb (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bathildecb@posteo.net>

Date : 01/06/2021 17:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
couturier bathilde

68000 Colmar

France

bathildecb@posteo.net

profession : régisseuse éclairagiste spect. vivant

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > wbacayron (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <wbacayron@gmail.com>

Date : 01/06/2021 16:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

WETZEL WINFRIED

LE GRAND BACAYRON

40110 ARJUZANX

France

wbacayron@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > philippe.calley (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <philippe.calley@wanadoo.fr>

Date : 01/06/2021 16:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Calley Philippe

31500 Toulouse

France

philippe.calley@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claireboisset (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <claireboisset@free.fr>

Date : 01/06/2021 16:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
boisset claire

13420 GEMENOS

France

claireboisset@free.fr

profession : infirmière

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > yves.mollet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <yves.mollet@laposte.net>

Date : 01/06/2021 16:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Mollet Yves

77186 Noisiel

France

yves.mollet@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

L'article 9 de la Convention de Berne n'autorise les dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées qu'« à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population concernée pour prévenir des dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et aux autres formes de propriété ». Pour être légales, les dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux blaireaux doivent être justifiées par trois conditions, devant être cumulativement vérifiées : la démonstration de dommages importants aux cultures notamment ; l'absence de solution alternative ; l'absence d'impact d'une telle mesure sur la survie de la population concernée. Ces trois conditions ont-elles été discutées lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ?

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > helradenac (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <helradenac@gmail.com>

Date : 01/06/2021 15:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

RADENAC HELENE

2 rue Joseph Jégousse

56650 INZINZAC LOCHRIST

France

helradenac@gmail.com

profession : Secrétaire retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gerald.orange (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gerald.orange@wanadoo.fr>

Date : 01/06/2021 15:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ORANGE Gérald

20, rue de Sébastopol

76130 Mont-Saint-Aignan

France

gerald.orange@wanadoo.fr

profession : Professeur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francoisea.clement (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<francoisea.clement@laposte.net>

Date : 01/06/2021 15:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CLEMENT Françoise

rue Penfret

56260 Larmor Plage

France

francoisea.clement@laposte.net

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > p.a.schafer127 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <p.a.schafer127@gmail.com>

Date : 01/06/2021 14:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Schafer Peter

34000 Montpellier
France
p.a.schafer127@gmail.com
profession : botaniste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gerard_discour (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gerard_discour@yahoo.fr>

Date : 01/06/2021 14:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Discour Gérard

4 chemin des Genévriers

16440 Mouthiers sur Boëme

France

gerard_discour@yahoo.fr

profession : Professeur retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > roland.charlou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<roland.charlou@lekermeur.net>

Date : 01/06/2021 14:09

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CHARLOU Roland

KERGUS

29410 PLOUNEOUR MENEZ

France

roland.charlou@lekermeur.net

profession : artisan

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > hinayana83 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <hinayana83@sfr.fr>

Date : 01/06/2021 14:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LOPEZ Hélène

83340 Flassans sur Issole
France
hinayana83@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marc nuguet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marcnuguet@hotmail.fr>

Date : 01/06/2021 13:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr, ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr, ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr, unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr, ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr, ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr, ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr, ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
NUGUET MARC

38090 villefontaine
France
marcnuguet@hotmail.fr
profession : Juriste- RRH

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alain.declercq (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alain.declercq@yahoo.fr>

Date : 01/06/2021 13:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Declercq Alain

90, allée des tulipiers

97100 Basse-Terre

France

alain.declercq@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > drfeelgood (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <drfeelgood@noname.fr>

Date : 01/06/2021 13:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
chesnot pierreNi

31160 aspet
France
drfeelgood@noname.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christiangarnier29 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christiangarnier29@orange.fr>

Date : 01/06/2021 12:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GARNIER Christian

29217 LE CONQUET

France

christiangarnier29@orange.fr

profession : urbaniste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lehmannmarion (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lehmannmarion@orange.fr>

Date : 01/06/2021 12:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Lehmann Marion

33890 Gensac
France
lehmannmarion@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > achava (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <achava@hotmail.fr>

Date : 01/06/2021 12:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
CHAVANIEUX Annick

83600 FREJUS

France

achava@hotmail.fr

profession : Retraitée ex-infirmière

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > crassule63 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <crassule63@hotmail.fr>

Date : 01/06/2021 12:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
bofill francoise

63100 clermont ferrand
France
crassule63@hotmail.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > thiebouxjm (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <thiebouxjm@numericable.com>

Date : 01/06/2021 11:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
thieboux jean-marie

69960 corbas
France
thiebouxjm@numericable.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > annie.caussel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <annie.caussel@free.fr>

Date : 01/06/2021 11:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
CAUSSEL ANNIE

34200 Sète
France
annie.caussel@free.fr
profession : AESH

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > helene.doumens (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <helene.doumens@free.fr>

Date : 01/06/2021 11:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Doumens-Lefèvre Hélène

24270 Payzac
France
helene.doumens@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > olivier.piccin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <olivier.piccin@dbmail.com>

Date : 01/06/2021 11:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PICCIN Olivier

1bis rue André Maginot

91400 ORSAY

France

olivier.piccin@dbmail.com

profession : ingénieur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > garnier.jclaud (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <garnier.jclaud@orange.fr>

Date : 01/06/2021 11:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Garnier Jean claud

69c allée des charmes

77190 Dammarie les lys

France

garnier.jclaud@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > frencqb (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <frencqb@gmail.com>

Date : 01/06/2021 10:56

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Barton Franck

16000 Angoulême
France
frencqb@gmail.com
profession : régisseur / musicien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gilles.larbi (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gilles.larbi@laposte.net>

Date : 01/06/2021 10:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Larbi Gilles

48, rue du Roselier

22190 Plérin

France

gilles.larbi@laposte.net

profession : Auteur-photographe

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patricegirard29 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <patricegirard29@orange.fr>

Date : 01/06/2021 10:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GIRARD Patrice

kervoannec

29246 POULLAOUEN

France

patricegirard29@orange.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > hurela (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <hurela@orange.fr>

Date : 01/06/2021 09:56

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
HUREL Alain

12200 Savignac
France
hurela@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patric.rochedy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <patric.rochedy@orange.fr>

Date : 01/06/2021 09:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Rochedy patric

estivarelha

43440 st didier sur doulon

France

patric.rochedy@orange.fr

profession : conteur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > veronique.dietrich (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<veronique.dietrich@estvideo.fr>

Date : 01/06/2021 09:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Dietrich Véronique

67190 Mutzig

France

veronique.dietrich@estvideo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > remifa55 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <remifa55@free.fr>

Date : 01/06/2021 09:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DUPONT Rémi

Al Buc - Melet

46170 Castelnau Montratier - Sainte Alauzie

France

remifa55@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > armelle.deguen (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <armelle.deguen@orange.fr>

Date : 01/06/2021 09:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Déguen Armelle

3 rue du Pré Guillard

44630 Plessé

France

armelle.deguen@orange.fr

profession : Assistante Maternelle agréée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lousteaumarieclaude (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<lousteaumarieclaude@orange.fr>

Date : 01/06/2021 09:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

lousteau marie-claude

615 chemin des sources

38690 bévenais

France

lousteaumarieclaude@orange.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lousteaujeanclaude (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<lousteaujeanclaude@orange.fr>

Date : 01/06/2021 09:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

lousteau jean claude

615 chemin des sources

38690 bevenais

France

lousteaujeanclaude@orange.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > odile-barbier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <odile-barbier@laposte.net>

Date : 01/06/2021 09:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Barbier Odile

15D rue Ernest Fabregue

69009 Lyon

France

odile-barbier@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > kerchil (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <kerchil@laposte.net>

Date : 01/06/2021 09:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LE ROCH gilles

Massé

35520 Melesse

France

kerchil@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sophie.devos (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sophie.devos@gmx.fr>

Date : 01/06/2021 08:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Devos Sophie

21 rue des jardins

59492 Hoymille

France

sophie.devos@gmx.fr

profession : Agent de propreté

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > l.delasnerie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <l.delasnerie@wanadoo.fr>

Date : 01/06/2021 08:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DELASNERIE Laurence

22220 Plouguiel

France

l.delasnerie@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patriciaduvar (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <patriciaduvar@orange.fr>

Date : 01/06/2021 08:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
DUCATI PATRICIA

56200 les FOUGERETS

France

patriciaduvar@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > silvival (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <silvival@orange.fr>

Date : 01/06/2021 08:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VALETTA SYLVIA

07360 les ollieres sur eyrieux

France

silvival@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lesquatresaison (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<lesquatresaison@wanadoo.fr>

Date : 01/06/2021 05:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

drouet jean luc

44810 Héric

France

lesquatresaison@wanadoo.fr

profession : agriculteur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christiancharlin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <christiancharlin@orange.fr>

Date : 01/06/2021 01:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Charlin Christian

30360 Euzet
France
christiancharlin@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ddaniel.dlb (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ddaniel.dlb@gmail.com>

Date : 01/06/2021 00:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DANIEL Daniel

85310 Rives de l'Yon

France

ddaniel.dlb@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > j.dudret (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <j.dudret@orange.fr>

Date : 31/05/2021 23:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Dudret Jacques

91150 Etampes
France
j.dudret@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jr.jolivel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jr.jolivel@wanadoo.fr>

Date : 31/05/2021 23:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
JOLIVEL Joël

78710 ROSNY SUR SEINE
France
jr.jolivel@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jclambert (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jclambert@free.fr>

Date : 31/05/2021 23:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LAMBERT JC

39700 ROMANGE

France

jclambert@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jpj-petition (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jpj-petition@laposte.net>

Date : 31/05/2021 22:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Jorrand Jean-Pierre

02001 LAON Cedex

France

jjp-petition@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Compagniecarrousel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<Compagniecarrousel@free.fr>

Date : 31/05/2021 22:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

RENAUD Brigitte

3 rue de Niederbronn

67000 Strasbourg

France

Compagniecarrousel@free.fr

profession : accessoiriste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > soleo66690 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <soleo66690@gmail.com>

Date : 31/05/2021 22:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Mira suzanne

66690 Sorede
France
soleo66690@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patrice.philibert (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<patrice.philibert@gmail.com>

Date : 31/05/2021 21:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
philibert patrice

42000 saint etienne
France
patrice.philibert@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanclauderoze (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeanclauderoze@sfr.fr>

Date : 31/05/2021 21:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Rozé Jean-Claude

44800 Saint Herblain

France

jeanclauderoze@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > philippe.gardelle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<philippe.gardelle@orange.fr>

Date : 31/05/2021 21:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Gardelle Philippe

37500 Chinon

France

philippe.gardelle@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > guibard.raymond (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<guibard.raymond@yahoo.fr>

Date : 31/05/2021 21:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Guibard Raymond

53290 Grez en bouère

France

guibard.raymond@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > katiouchaim (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <katiouchaim@hotmail.fr>

Date : 31/05/2021 21:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
cornec catherine
29 rue anatole france
29100 Douarnenez
France
katiouchaim@hotmail.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pascal.lebee (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pascal.lebee@laposte.net>

Date : 31/05/2021 20:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LEBEE PASCAL

6, ROUTE DE LA ROBERIE

35850 GEVEZE

France

pascal.lebee@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > omargot2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <omargot2@gmail.com>

Date : 31/05/2021 20:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Odette Margot

46000 CAHORS
France
omargot2@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > erchevreux (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <erchevreux@free.fr>

Date : 31/05/2021 20:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Chevreux Eric

06000 Nice
France
erchevreux@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > paul.krinke (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <paul.krinke@netc.fr>

Date : 31/05/2021 20:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
krinke paul

46300 léobard
France
paul.krinke@netc.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > galymathia432 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <galymathia432@gmail.com>

Date : 31/05/2021 20:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CHARPENTIER Christine

83 rue de la Barrière

19000 Tulle

France

galymathia432@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ghislaineetpierre.coste (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<ghislaineetpierre.coste@orange.fr>

Date : 31/05/2021 20:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

COSTE MARIN Ghislaine

30 bis rue de l'école

79330 GLENAY

France

ghislaineetpierre.coste@orange.fr

profession : professeur des écoles

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marielle.pluinage (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<marielle.pluinage@laposte.net>

Date : 31/05/2021 20:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
pluinage marielle

33600 pessac

France

marielle.pluinage@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > charlot.catherine (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<charlot.catherine@wanadoo.fr>

Date : 31/05/2021 19:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Charlot Catherine

86100 Châtelleraut

France

charlot.catherine@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anne.mariot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anne.mariot@orange.fr>

Date : 31/05/2021 19:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MARIOT ANNE

37100 TOURS
France
anne.mariot@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anya.cockle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anya.cockle@orange.fr>

Date : 31/05/2021 19:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Cockle-Bétian Anya

30160 Peyremale

France

anya.cockle@orange.fr

profession : traducteur scientifique

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > noyer.vincent (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <noyer.vincent@neuf.fr>

Date : 31/05/2021 19:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

noyer vincent

4 impasse de la motte

29290 saint renan

France

noyer.vincent@neuf.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > stephane.rosset (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <stephane.rosset@free.fr>

Date : 31/05/2021 19:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
rosset stephane

33800 bordeaux

France

stephane.rosset@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > muapsit-33 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <muapsit-33@yahoo.fr>

Date : 31/05/2021 19:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Apsit Murielle

78220 VIROFLAY
France
muapsit-33@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > descourmi (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <descourmi@gmail.com>

Date : 31/05/2021 19:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Courbet Mireille

6 Chemin San Peyre

06650 OPIO

France

descourmi@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cagouille62 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cagouille62@gmail.com>

Date : 31/05/2021 18:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Savi DANIELE

ZAC DU CHARREL

13400 AUBAGNE

France

cagouille62@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > miclai2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <miclai2@yahoo.fr>

Date : 31/05/2021 18:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Claisse Michel

18, rue du Docteur Lainé

14800 Touques

France

miclai2@yahoo.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > efiguier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <efiguier@gmail.com>

Date : 31/05/2021 18:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FIGUIER Emmanuel

13430 EYGUIERES

France

efiguier@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > librairie.centrale (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<librairie.centrale@orange.fr>

Date : 31/05/2021 18:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Guérin Von Eickern Michel

1563, chemin du Bord de la Saône

01480 Fareins

France

librairie.centrale@orange.fr

profession : Écrivain

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cachapuy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cachapuy@laposte.net>

Date : 31/05/2021 18:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Chapuy Catherine

79000 NIORT
France
cachapuy@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sylvierosset (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sylvierosset@free.fr>

Date : 31/05/2021 17:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Rosset Sylvie

2 rue de la Beauce

78310 MAUREPAS

France

sylvierosset@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > clairel25 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <clairel25@orange.fr>

Date : 31/05/2021 17:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lemarié Claire

2 rue de L'Ormeau 11360 Albas

11360 Albas

France

clairel25@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > elene.petri (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <elene.petri@cegetel.net>

Date : 31/05/2021 17:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
PETRICENKO Hélène

27120 MENILLES

France

elene.petri@cegetel.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sbernillon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sbernillon@netc.fr>

Date : 31/05/2021 17:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BERNILLON Simone

13090 AIX EN PROVENCE
France
sbernillon@netc.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > littlecouette (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <littlecouette@hotmail.fr>

Date : 31/05/2021 17:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Rihouet Cécile

14760 Bretteville sur odon
France
littlecouette@hotmail.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marco.benard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marco.benard@club.fr>

Date : 31/05/2021 17:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Bénard Marco

82140 lavaurette
France
marco.benard@club.fr
profession : conteur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > rousset.dupuis (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <rousset.dupuis@gmail.com>

Date : 31/05/2021 17:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
rousset gilles et anne marie

43260 saint hostien
France
rousset.dupuis@gmail.com
profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > violintz (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <violintz@gmail.com>

Date : 31/05/2021 16:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LINTZ Violette

12320 Grand Vabre
France
violintz@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie.burchi (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie.burchi@laposte.net>

Date : 31/05/2021 16:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Burchi Marie

93400 St Ouen
France
marie.burchi@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > agathe.br79 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <agathe.br79@gmail.com>

Date : 31/05/2021 16:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Briand Agathe

79360 Marigny
France
agathe.br79@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marc-barillot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marc-barillot@orange.fr>

Date : 31/05/2021 16:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BARILLOT Marc

38930 LE PERCY
France
marc-barillot@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > catherine.marguin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<catherine.marguin@bbox.fr>

Date : 31/05/2021 16:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MARGUIN-TRIBOULET Catherine

Mussy

69620 Saint-Laurent d'Oingt

France

catherine.marguin@bbox.fr

profession : travailleur social

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > helene.duboe (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <helene.duboe@gmail.com>

Date : 31/05/2021 15:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Duboe Helene

Rnstantoine

13015 Marseille

France

helene.duboe@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christophe.scotto (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christophe.scotto@orange.fr>

Date : 31/05/2021 15:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

scotto christophe

16 rue collard

76600 Le Havre

France

christophe.scotto@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanmariemire (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeanmariemire@gmail.com>

Date : 31/05/2021 15:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

mire jean marie

8a,rue d' Hannoncelles

57000 metz

France

jeanmariemire@gmail.com

profession : retraité notariat

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org

les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anne.montarou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anne.montarou@orange.fr>

Date : 31/05/2021 14:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Montarou Anne

10 rue de la Gare

78370 Plaisir

France

anne.montarou@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nade.christel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nade.christel@wanadoo.fr>

Date : 31/05/2021 14:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
CHRISTEL Nade

09230 Sta Croix Volvestre
France
nade.christel@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > celine.deltort (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <celine.deltort@gmail.com>

Date : 31/05/2021 14:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

deltort céline

6 chemin de Hourtané

64800 Bruges Capbis Mifaget

France

celine.deltort@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > theresetredez1402 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<theresetredez1402@gmail.com>

Date : 31/05/2021 14:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

TREDEZ Therese

17700 SAINT MARD

France

theresetredez1402@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pgrison (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pgrison@club.fr>

Date : 31/05/2021 14:09

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GRISON Pierre

14ter rue des remparts coligny

31810 VENERQUE

France

pgrison@club.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > unacrowley (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <unacrowley@aol.com>

Date : 31/05/2021 14:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
crowley una

75004 paris
France
unacrowley@aol.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mh7 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mh7@laposte.net>

Date : 31/05/2021 14:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

HARRISON maurice

3 rue des bois

22310 Plestin Les Greves

France

mh7@laposte.net

profession : technicien plateau

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sellenee (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sellenee@hotmail.fr>

Date : 31/05/2021 14:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VOISINET Aude

6 rue de Morimont

90000 BELFORT

France

sellenee@hotmail.fr

profession : Aide-soignante

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > titiane90 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <titiane90@hotmail.fr>

Date : 31/05/2021 13:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VOISINET Christiane

10 rue du rosemont, 10

90000 BELFORT

France

titiane90@hotmail.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > domi.blanchard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <domi.blanchard@free.fr>

Date : 31/05/2021 13:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Blanchard Dominique

23 impasse Carros

33400 Talence

France

domi.blanchard@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org

les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > charousset.christian (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<charousset.christian@orange.fr>

Date : 31/05/2021 13:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

charousset christian

39 rue buffon 75005

75005 paris

France

charousset.christian@orange.fr

profession : medecin

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > henri.ogier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <henri.ogier@wanadoo.fr>

Date : 31/05/2021 13:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ogier henri

69290 CRAPONNE

France

henri.ogier@wanadoo.fr

profession : psychologue

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Laurenceb.d (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Laurenceb.d@clientcom.eu>

Date : 31/05/2021 13:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Didion Laurence

11 rue Montmorency

95450 Vigny

France

Laurenceb.d@clientcom.eu

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > milannoir (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <milannoir@orange.fr>

Date : 31/05/2021 13:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Corcelle Stéphane

60 rue du Bourg

74200 Allinges

France

milannoir@orange.fr

profession : photographe naturaliste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > colette.siorat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <colette.siorat@lamouroux.org>

Date : 31/05/2021 13:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Siorat Colette

09130 Carla Bayle

France

colette.siorat@lamouroux.org

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Michaux.fm (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Michaux.fm@wanadoo.fr>

Date : 31/05/2021 12:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MICHAUX François-Marie

8, Isembertheville

76270 MESNIERES EN BRAY

France

Michaux.fm@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > raluab.natver37 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <raluab.natver37@free.fr>

Date : 31/05/2021 12:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VERNAT GERARD

3 RUE LABORDERE

37000 TOURS

France

raluab.natver37@free.fr

profession : RETRAITE

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > leguerchois.beatrice (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<leguerchois.beatrice@neuf.fr>

Date : 31/05/2021 12:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
leguerchois beatrice

78000 versailles

France

leguerchois.beatrice@neuf.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christine.duhamel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christine.duhamel@orange.fr>

Date : 31/05/2021 12:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
duhamel christine

42000 saint-etienne

France

christine.duhamel@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > frimousse45 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <frimousse45@orange.fr>

Date : 31/05/2021 12:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FRIGARA Monique

1b rue claude joliot

45750 st pryvé st mesmin

France

frimousse45@orange.fr

profession : infirmière retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marypavy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marypavy@wanadoo.fr>

Date : 31/05/2021 12:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
PAVY Marylène

85000 La Roche sur Yon
France
marypavy@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cyberacteurs (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cyberacteurs@flypub.com>

Date : 31/05/2021 12:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Dumas Olivier

69620 Saint Vérand
France
cyberacteurs@flypub.com
profession : Ingénieur en Informatique

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francoise.lucasgriffon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<francoise.lucasgriffon@orange.fr>

Date : 31/05/2021 11:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LUCAS-GRIFFON francoise

110 bois de Pleuven, 12

29140 ST YVI

France

francoise.lucasgriffon@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > stephanie.majewski (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<stephanie.majewski@laposte.net>

Date : 31/05/2021 11:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MAJEWSKI STEPHANIE

57300 HAGONDANGE

France

stephanie.majewski@laposte.net

profession : Chef comptable

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fancoise.o.piaget (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<fancoise.o.piaget@wanadoo.fr>

Date : 31/05/2021 11:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PIAGET FRANCOISE

25870 DEVCEY

France

fancoise.o.piaget@wanadoo.fr

profession : reraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michel.vernus (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michel.vernus@laposte.net>

Date : 31/05/2021 11:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
VERNUS Michel

54300 Jolivet
France
michel.vernus@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > a.couineau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <a.couineau@laposte.net>

Date : 31/05/2021 11:40

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
couineau anne-lise

31000 toulouse
France
a.couineau@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mt.dufour (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mt.dufour@orange.fr>

Date : 31/05/2021 11:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Dufour Martine

04100 manosque
France
mt.dufour@orange.fr
profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > papetit1 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <papetit1@abenza.fr>

Date : 31/05/2021 11:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Abenza Pascal

75015 Paris

France

papetit1@abenza.fr

profession : Informaticien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michelcroquet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michelcroquet@gmail.com>

Date : 31/05/2021 11:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
CROQUET Michel

1200 Woluwe Saint Lambert
France
michelcroquet@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cfaure12 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cfaure12@hotmail.fr>

Date : 31/05/2021 11:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
FAURE Christian

56300 LE SOURN
France
cfaure12@hotmail.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jacquet_fr (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jacquet_fr@orange.fr>

Date : 31/05/2021 10:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Jacquet François

75013 Paris
France
jacquet_fr@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > vincenttouzeau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<vincenttouzeau@wanadoo.fr>

Date : 31/05/2021 10:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

touzeau vincent

forcelles

45510 TIGY

France

vincenttouzeau@wanadoo.fr

profession : agriculteur bio

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > isapeguin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <isapeguin@orange.fr>

Date : 31/05/2021 10:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
péguin isabelle

30580 la bruguière
France
isapeguin@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jacquet.eve (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jacquet.eve@neuf.fr>

Date : 31/05/2021 10:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

jacquet eve et Charles

247 ALLEE DES JACQUOTS

40600 BISCARROSSE

France

jacquet.eve@neuf.fr

profession : RETRAITEE

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > muriel.constant (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <muriel.constant@free.fr>

Date : 31/05/2021 10:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
constant muriel

75011 Paris

France

muriel.constant@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anita.villers (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anita.villers@free.fr>

Date : 31/05/2021 09:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
VILLERS Anita

59960 NEUVILLE en Ferrain

France

anita.villers@free.fr

profession : retraitée éducation nationale

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean.jouve (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean.jouve@numericable.fr>

Date : 31/05/2021 09:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
JOUVE Jean

61110 Rémalard

France

jean.jouve@numericable.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > buck.langlois (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <buck.langlois@free.fr>

Date : 31/05/2021 09:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Langlois Buck

03300 La Chapelle
France
buck.langlois@free.fr
profession : Musicien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > rolland.serge (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <rolland.serge@orange.fr>

Date : 31/05/2021 09:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ROLLAND Serge

15 RUE DE L'ETANG

70000 VAIVRE ET MONTOILLE

France

rolland.serge@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mathieu_guillermic (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<mathieu_guillermic@hotmail.fr>

Date : 31/05/2021 09:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GUILLERMIC Mathieu

35400 Saint-Malo

France

mathieu_guillermic@hotmail.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cevoz (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cevoz@yahoo.fr>

Date : 31/05/2021 08:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
cevoz-mami denis

38000 grenoble
France
cevoz@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pierrette.level (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pierrette.level@bbox.fr>

Date : 31/05/2021 08:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

level pierrette

120 rue des salamandres

83140 six fours les plages

France

pierrette.level@bbox.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > didier.bert (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <didier.bert@inrae.fr>

Date : 31/05/2021 08:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BERT Didier

81 rue Claude Debussy

33140 Villenave d'Ornon

France

didier.bert@inrae.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > barbier.ca (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <barbier.ca@gmail.com>

Date : 31/05/2021 08:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Barbier Carole

74370 Metz-Tessy
France
barbier.ca@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > af.mailly (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <af.mailly@gmail.com>

Date : 31/05/2021 08:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MAILLY anne

73100 aix les bains
France
af.mailly@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > natata (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <natata@laposte.net>

Date : 31/05/2021 08:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
clerc nathou

71200 le creusot
France
natata@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bruyere.christiane (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<bruyere.christiane@orange.fr>

Date : 31/05/2021 08:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BRUYERE Christiane

13006 MARSEILLE

France

bruyere.christiane@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > info (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <info@baronesante.com>

Date : 31/05/2021 07:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Barone Marina

23 chemin de la Vi-Longe, 1213

1213 Onex

France

info@baronesante.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > leglisef (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <leglisef@orange.fr>

Date : 31/05/2021 07:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LEGLISE Frédéric

71100 CHALON SUR SAONE
France
leglisef@orange.fr
profession : Infirmier

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marine.couderc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marine.couderc@free.fr>

Date : 31/05/2021 06:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
couderc marine

57070 metz

France

marine.couderc@free.fr

profession : plasticienne

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claude.guidez1 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <claude.guidez1@orange.fr>

Date : 31/05/2021 01:40

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Guidez Claude

79200 Parthenay
France
claude.guidez1@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > rodolpheandre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <rodolpheandre@riseup.net>

Date : 31/05/2021 01:15

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ANDRÉ-BLAIS RODOLPHE

17 RUE JACQUES MONOD

37200 TOURS

France

rodolpheandre@riseup.net

profession : RETRAITÉ

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > m_magerl (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <m_magerl@rediffmail.com>

Date : 30/05/2021 23:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MAGERL Michaela

31420 Cassagnabère-Tournas
France
m_magerl@rediffmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > isazla (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <isazla@yahoo.fr>

Date : 30/05/2021 23:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
laval isa

46000 cahors

France

isazla@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lydia.le-manchec (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lydia.le-manchec@orange.fr>

Date : 30/05/2021 23:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Le Manchec Lydia

14220 Culey-le-Patry
France
lydia.le-manchec@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pascal.duplat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pascal.duplat@orange.fr>

Date : 30/05/2021 22:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
DUPLAT PASCAL

33300 Bordeaux
France
pascal.duplat@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-christi.delebarre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-christi.delebarre@orange.fr>

Date : 30/05/2021 22:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Delebarre Marie-Christine

21000 dijon
France
marie-christi.delebarre@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > luga.danielle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <luga.danielle@orange.fr>

Date : 30/05/2021 22:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Luga Danielle

22580 Plouha
France
luga.danielle@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > isolde.will (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <isolde.will@laposte.net>

Date : 30/05/2021 21:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Will isolde

68240 Fréland
France
isolde.will@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lesbarruettes (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lesbarruettes@orange.fr>

Date : 30/05/2021 21:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Mermoz Brigitte

33 chemin de la combe

73110 BOURGET EN HUILE

France

lesbarruettes@orange.fr

profession : agricultrice retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > f.pelletier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <f.pelletier@laposte.net>

Date : 30/05/2021 21:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Pelletier François

13006 Marseille
France
f.pelletier@laposte.net
profession : Ingénieur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > benedicte.dupuis.lamy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<benedicte.dupuis.lamy@orange.fr>

Date : 30/05/2021 21:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DUPUIS Bénédicte

Faugère

24210 Bars

France

benedicte.dupuis.lamy@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > themouette (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <themouette@yahoo.fr>

Date : 30/05/2021 20:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Poncet Sara

12 rue Ventefol

42400 St-Chamond

France

themouette@yahoo.fr

profession : kiné

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > philippelesage (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <philippelesage@laposte.net>

Date : 30/05/2021 20:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Lesage Philippe

35510 Cesson Sevigne
France
philippelesage@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > stipanjoke (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <stipanjoke@gmail.com>

Date : 30/05/2021 20:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PICQ Stéphane

26, rue de Beyrouth

13009 Marseille

France

stipanjoke@gmail.com

profession : Technicien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > rmfricoteaux (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <rmfricoteaux@free.fr>

Date : 30/05/2021 20:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
FRICOTEAUX Rose-Marie

75009 PARIS

France

rmfricoteaux@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Laurent.topinard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<Laurent.topinard@wanadoo.fr>

Date : 30/05/2021 20:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

TOPINARD LAURENT

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

France

Laurent.topinard@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alain (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alain@kernevez.net>

Date : 30/05/2021 19:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Kernevez Alain

75010 Paris
France
alain@kernevez.net
profession : Photographe

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pilar.arnao (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pilar.arnao@yahoo.fr>

Date : 30/05/2021 19:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Arnao Marquez Pilar

71510 ALUZE
France
pilar.arnao@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > didier.zambon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <didier.zambon@wanadoo.fr>

Date : 30/05/2021 19:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

zambon didier

30 allée des dammades

92000 nanterre

France

didier.zambon@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > xanath.lichy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <xanath.lichy@sfr.fr>

Date : 30/05/2021 19:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LICHY Xanath

84400 APT

France

xanath.lichy@sfr.fr

profession : Auteur, formatrice

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ccorborange (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ccorborange@orange.fr>

Date : 30/05/2021 19:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
dutel jean

41000 BLOIS

France

ccorborange@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > yen13yen (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <yen13yen@protonmail.com>

Date : 30/05/2021 18:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Mauduit Aurelien

50150 SOURDEVAL

France

yen13yen@protonmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > antoine.claudie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<antoine.claudie@wanadoo.fr>

Date : 30/05/2021 18:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

jimenez claudie

18 rue des iris

27320 st germain sur avre

France

antoine.claudie@wanadoo.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > darmon.sylvie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <darmon.sylvie@gmail.com>

Date : 30/05/2021 18:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Darmon Sylvie

13005 Marseille
France
darmon.sylvie@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bernadetterousseau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<bernadetterousseau@wanadoo.fr>

Date : 30/05/2021 18:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ROUSSEAU Bernadette

14 rue du Four à Chaux

34160 SUSSARGUES

France

bernadetterousseau@wanadoo.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > de-jong.rodolphe (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<de-jong.rodolphe@orange.fr>

Date : 30/05/2021 18:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

de jong Rodolphe

67440 Lochwiller

France

de-jong.rodolphe@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christinemirete (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <christinemirete@yahoo.fr>

Date : 30/05/2021 18:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Mirété Christine

75017 Paris
France
christinemirete@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pierre.fouraste (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pierre.fouraste@orange.fr>

Date : 30/05/2021 17:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Fourasté Pierre

65260 Pierrefitte Nestalas
France
pierre.fouraste@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > de-jong.helene (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<de-jong.helene@wanadoo.fr>

Date : 30/05/2021 17:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

de jong Helene

67440 Lochwiller

France

de-jong.helene@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > miki (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <miki@messanges.net>

Date : 30/05/2021 17:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Neuhaus Michaela

40660 Messanges
France
miki@messanges.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sylvie.mirolo-suarez (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sylvie.mirolo-suarez@live.fr>

Date : 30/05/2021 16:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MIROLO-SUAREZ Sylvie

34070 MONTPELLIER
France
sylvie.mirolo-suarez@live.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > isacomminges (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <isacomminges@free.fr>

Date : 30/05/2021 16:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

COMMINGES ISABELLE

52 rue Joseph Bertrand

78220 VIROFLAY

France

isacomminges@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ryckeboerg (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ryckeboerg@free.fr>

Date : 30/05/2021 16:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

RYCKEBOER Gérald

434 rue de la brasserie

59114 EECKE

France

ryckeboerg@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > chrisvialatte (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <chrisvialatte@wanadoo.fr>

Date : 30/05/2021 16:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VIALATTE Christine

gard

30400 Villeneuve lez Avignon

France

chrisvialatte@wanadoo.fr

profession : retraitée de l'Education Nationale

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > laurfayet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <laurfayet@orange.fr>

Date : 30/05/2021 16:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Fayet Laurence

75014 Paris
France
laurfayet@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > deschandandre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <deschandandre@gmail.com>

Date : 30/05/2021 16:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Deschand André

59111 Wavrechain sous Faulx
France
deschandandre@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lyraud.christine (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lyraud.christine@orange.fr>

Date : 30/05/2021 15:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Lyraud Christine

83210 Solliès-Pont
France
lyraud.christine@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mabernar (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mabernar@numericable.fr>

Date : 30/05/2021 15:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Marchessaux Bernard

2 impasse des volontaires

78140 Velizy-Villacoublay

France

mabernar@numericable.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > karine.venandy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<karine.venandy@laposte.net>

Date : 30/05/2021 15:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VENANDY KARINE

64000 PAU

France

karine.venandy@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bruno.pothier5 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bruno.pothier5@free.fr>

Date : 30/05/2021 15:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
POTHIER bruno

89300 JOIGNY
France
bruno.pothier5@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jesusfruists (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jesusfruists@gmail.com>

Date : 30/05/2021 14:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Boutin Philippe

91330 YERRES
France
jesusfruists@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lefebmarior (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lefebmarior@orange.fr>

Date : 30/05/2021 14:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
lefebvre mario

81500 AMBRES

France

lefebmarior@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francegeo (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <francegeo@orange.fr>

Date : 30/05/2021 14:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Brenguier René

18 Traverse de la Lise

13012 Marseille

France

francegeo@orange.fr

profession : Ingénieur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > hstal-meric (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <hstal-meric@orange.fr>

Date : 30/05/2021 14:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Stal Hendrik

09240 Montels
France
hstal-meric@orange.fr
profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francois.mirand (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<francois.mirand@laposte.net>

Date : 30/05/2021 14:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Mirand Francois

38090 Villefontaine

France

francois.mirand@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patrice_blanc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <patrice_blanc@hotmail.fr>

Date : 30/05/2021 14:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BLANC Patrice

22960 PLEDRAN

France

patrice_blanc@hotmail.fr

profession : Enseignant

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gwen_arzur (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gwen_arzur@hotmail.fr>

Date : 30/05/2021 14:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ARZUR Gwenael

22960 PLEDRAN

France

gwen_arzur@hotmail.fr

profession : Assistante maternelle

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > peep2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <peep2@free.fr>

Date : 30/05/2021 13:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BAROTIN MARTINE

17400 BIGNAY
France
peep2@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > brigitte.vaillant (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <brigitte.vaillant@onf.fr>

Date : 30/05/2021 12:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
VAILLANT Brigitte

54000 NANCY
France
brigitte.vaillant@onf.fr
profession : fonctionnaire

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > muchepol (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <muchepol@yahoo.fr>

Date : 30/05/2021 12:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Pol Muriel

92400 Courbevoie
France
muchepol@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > frjowan2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <frjowan2@outlook.fr>

Date : 30/05/2021 11:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

WANHERDRICK Joël

8 rue de la croix du bourg, Les grands M

78730 saint arnould

France

frjowan2@outlook.fr

profession : retraite de la Marine Marchande

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > emilie.lhostis (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <emilie.lhostis@orange.fr>

Date : 30/05/2021 11:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

L\\\'Hostis Emilie

29200 BREST

France

emilie.lhostis@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > serge.schwind (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <serge.schwind@orange.fr>

Date : 30/05/2021 11:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Schwindenhammer serge

68720 Spechbach

France

serge.schwind@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanosi (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeanosinski@yahoo.fr>

Date : 30/05/2021 11:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
OSINSKI Jean

57600 FORBACH
France
jeanosinski@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patblanpain (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <patblanpain@yahoo.fr>

Date : 30/05/2021 11:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BLANPAIN Patrick

44210 Pornic

France

patblanpain@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > maryse.moussaron (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<maryse.moussaron@gmail.com>

Date : 30/05/2021 11:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
moussaron Maryse

82120 Gramont

France

maryse.moussaron@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > frantz.dupont.roy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<frantz.dupont.roy@orange.fr>

Date : 30/05/2021 11:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DUPONT-ROY Frantz

33620 Cavignac

France

frantz.dupont.roy@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-odete.perrot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-odete.perrot@orange.fr>

Date : 30/05/2021 10:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
perrot marie-odette

78410 aubergenville

France

marie-odete.perrot@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dominique.bocquet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<dominique.bocquet@free.fr>

Date : 30/05/2021 10:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bocquet Dominique

30140 Massillargues-Atuech

France

dominique.bocquet@free.fr

profession : Enseignant

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > agnes.mollon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <agnes.mollon@orange.fr>

Date : 30/05/2021 10:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MOLLON Agnès

34 rue A.Evaux

63200 RIOM

France

agnes.mollon@orange.fr

profession : conseillère municipale Riom 63

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > odile903.perez (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <odile903.perez@laposte.net>

Date : 30/05/2021 09:56

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
perez odile

67000 strasbourg

France

odile903.perez@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > beuchet.helene (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<beuchet.helene@wanadoo.fr>

Date : 30/05/2021 09:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Beuchet Hélène

44880 SAUTRON

France

beuchet.helene@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > annefran (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <annefran@sfr.fr>

Date : 30/05/2021 09:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FARAMIN Anne-Françoise

5A Rue Jacques de Molay

21200 Beaune

France

annefran@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > santur (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <santur@free.fr>

Date : 30/05/2021 09:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
PICOT Jacques

72140 MONT ST JEAN
France
santur@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > eric.laurent-michel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <eric.laurent-michel@laposte.net>

Date : 30/05/2021 09:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
laurent eric

26410 menglon

France

eric.laurent-michel@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > aurelienbordenet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<aurelienbordenet@laposte.net>

Date : 30/05/2021 09:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BORDENET Aurélien

11 RUE DU BOIS FLEURET

27410 LE NOYER EN OUCHE

France

aurelienbordenet@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

De plus,

Selon le conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité (2), dont la liste des membres est disponible ici (3), celui-ci dit page 4 et 5 :

"Dans le cas d'une infection importante, avec une forte densité de blaireaux, l'option de la vaccination a été proposée mais n'est pas actuellement encouragée en France. Toutefois, la vaccination des blaireaux est une alternative prometteuse qui permettrait de limiter les risques de contamination croisée entre blaireaux et bovins et qui fait actuellement l'objet de recherches, son utilisation devrait être explorée pour toutes les situations épidémiologiques et pas seulement pour les plus graves."

Le Professeure Rosie Woodroffe du Royaume-Uni, pays connaissant une forte densité de population de blaireaux dont elle est experte et qui fut un membre clé de l'équipe ayant passé 10 années à évaluer l'abattage des blaireaux avance quant à elle que cette pratique "ne

contribue pas significativement" à la réduction de la tuberculose bovine et que le coût financier, dont le gouvernement a effectué lui-même les estimations suite aux campagnes d'abattages et de vaccinations des blaireaux (4, quatrième paragraphe), se chiffre selon lui à £2,250 par km² et par an pour la vaccination contre £1,000 par km² et par an pour l'abattage plus £1,429 par km² et par an pour le maintien de l'ordre contre les protestations, ce qui revient au final plus cher qu'une campagne de vaccination qui n'engendre pas, elle, "...de protestations, et est donc moins coûteuse à mettre en place que l'abattage," déclare-t-elle (4, troisième paragraphe).

Elle dit également que "Nous savons que la vaccination des blaireaux réduit la transmission de la tuberculose bovine aux autres blaireaux, donc qu'il y a une bonne raison de s'attendre à ce que cela diminue aussi la transmission vers le bétail", puis ajoute que la "Vaccination devrait aussi réduire la proportion de blaireaux infectés, plutôt que de l'augmenter comme l'abattage le fait, ce qui offrirait une meilleure perspective sur le long terme quant à l'éradication de la tuberculose bovine" (4, quatorzième paragraphe).

Celle-ci, donc, abonde également dans le sens du CSPNB en ce qui concerne la viabilité de la vaccination et soutient également le fait que l'abattage ne ferait qu'augmenter le nombre de cas de tuberculose chez le blaireau car comme l'explique le CSPNB page 4 (1) :

"Toute réduction brutale des effectifs induit une perturbation de la structure sociale de la population, qui peut avoir des conséquences paradoxales. Ainsi, les études réalisées en Angleterre à la suite de campagnes de destruction massive de blaireaux ont montré une diminution de la densité de blaireaux, qui restait toutefois inférieure à l'attente, en raison d'une part, de la reconstitution partielle des populations après la saison de reproduction, et d'autre part, d'une augmentation des déplacements des blaireaux venant occuper des zones dépeuplées."

On peut donc légitimement penser que l'abattage participe à disséminer la maladie sur le territoire augmentant le risque de voir apparaître des foyers d'infections dans les élevages.

Le CSPNB conclut donc ainsi en page 5 (1) :

"...ni le risque d'infection tuberculeuse en France ni les dégâts qui seraient causés aux cultures ne justifient un abattage massif de blaireaux. La réglementation devrait proscrire et pénaliser les méthodes d'abattage inhumaines, encourager l'exploration de voies alternatives à l'abattage, et, dans le cas de la tuberculose, permettre la vaccination des blaireaux même dans les régions où la prévalence de la maladie est encore faible."

Il me semble également que le principe d'abattage n'agit en rien sur les principes fondamentaux, physiologiques et métaboliques, d'infection d'un organisme par un virus, ou comme ici, par une bactérie, et n'est donc en rien une approche pertinente pour résoudre un problème dont la cause n'est pas l'existence d'une population animale mais l'existence de ce qui l'infecte et les raisons qui l'amène à se voir être infectée par la maladie, ce qui s'appelle l'éco-épidémiologie (5).

Pour finir sur ce point (l'abattage), un exemple concret et très parlant est celui du renard qui fut un temps chassé et pourchassé sous prétexte, entre autres, d'être vecteur de la rage (vecteur parmi d'autres), sans pour autant endiguer la maladie chez cette espèce, mais qui après des campagnes de vaccinations (6, page 1, deuxième question-réponse) (7, page 4, premier

paragraphe complet) s'est vue être déclarée éliminée chez elle en 2001 (8), sans pour autant que sa chasse ne soit régulée par la suite car l'espèce est encore aujourd'hui déclarée comme nuisible.

Pour finir, ne serait-il pas préférable d'interdire totalement et partout en France, hors exceptions (pour éviter l'effondrement d'une population par exemple), ce genre de pratique pour le gibier, mise en place, entre autres, pour l'entretenir en nombre et permettre aux chasseurs d'exercer leur "loisir", puisque cela engendre une concentration et le regroupement d'animaux sauvages participant aussi à propager la maladie tout en augmentant le risque de transmission aux élevages de bovins ?

(1) : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/CSPNB%2020160601.pdf>

(3) : http://www2.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Annexe1_Composition_CSPNB.pdf

(4) : <https://www.theguardian.com/environment/2013/jun/03/badger-vaccination-cheaper-than-cull>

(5) : <https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89co-%C3%A9pid%C3%A9miologie>

(6) : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/FAQ_rage_septembre_2014_cle84a882.pdf

(7) : <https://www.pasteur.fr/fr/file/2040/download?token=hKkH1MNI>

(8) : <http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/rage>

Dans l'attente d'une décision éclairée et bienveillante de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Aurélien Bordenet

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > protv.enard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <protv.enard@orange.fr>

Date : 30/05/2021 08:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PROT Véronique

2 allée des Pommiers

55170 Cousances-les-Forges

France

protv.enard@orange.fr

profession : agricultrice

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francisca.cranga (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <francisca.cranga@free.fr>

Date : 30/05/2021 08:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CRANGA FRANCOISE

31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

France

francisca.cranga@free.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > clairefenouil (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <clairefenouil@free.fr>

Date : 30/05/2021 08:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Morin Dominique

66220 Fenouillet

France

clairefenouil@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > i.cadet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <i.cadet@free.fr>

Date : 30/05/2021 08:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Cadet Isabelle

78510 Triel sur Seine
France
i.cadet@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > acc63610 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <acc63610@orange.fr>

Date : 30/05/2021 07:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Charbonnel Annie

3, impasse des Airelles

63610 BESSE ET SAINT ANASTAISE

France

acc63610@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gilles.vandenhove (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<gilles.vandenhove@free.fr>

Date : 30/05/2021 06:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VANDENHOVE Gilles

31530 LASSERRE

France

gilles.vandenhove@free.fr

profession : Ingénieur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > celine.auclair (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<celine.auclair@netcourrier.com>

Date : 30/05/2021 03:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Auclair Céline

87400 St Léonard de Noblat
France
celine.auclair@netcourrier.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > judis_solntze (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <judis_solntze@hotmail.com>

Date : 30/05/2021 03:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
richeboeuf judith

35000 rennes

France

judis_solntze@hotmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anneblon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anneblon@yahoo.fr>

Date : 30/05/2021 02:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
blondel anne

59140 Dunkerque
France
anneblon@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > maelle6717 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <maelle6717@hotmail.fr>

Date : 30/05/2021 01:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
schnittler dominique

17370 le grand village plage
France
maelle6717@hotmail.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > helene.roussey (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<helene.roussey@numericable.fr>

Date : 30/05/2021 01:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Roussey Hélène

67 passage Chaptal

68200 Mulhouse

France

helene.roussey@numericable.fr

profession : instit. retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fmfnoel.ch (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fmfnoel.ch@orange.fr>

Date : 30/05/2021 01:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

NOEL Frédéric

46, Grand-rue 68140 MUNSTER

68140 MUNSTER

France

fmfnoel.ch@orange.fr

profession : jardinier

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dupouy.francoise33 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<dupouy.francoise33@free.fr>

Date : 30/05/2021 01:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DUPOUY FRANCOISE

180 cours Victor Hugo 33150 CENON

33150 CENON

France

dupouy.francoise33@free.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mermod-gasser (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mermod-gasser@wanadoo.fr>

Date : 30/05/2021 00:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Mermode-Gasser Viviane

01550 Farges
France
mermod-gasser@wanadoo.fr
profession : Journaliste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > andrevilleneuve78 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<andrevilleneuve78@gmail.com>

Date : 30/05/2021 00:09

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VILLENEUVE André

10 de la Chapelle

78380 BOUGIVAL

France

andrevilleneuve78@gmail.com

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > helene.soudat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <helene.soudat@sfr.fr>

Date : 29/05/2021 23:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Soudat Hélène

43220 Dunières
France
helene.soudat@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pascaleboursier26 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<pascaleboursier26@gmail.com>

Date : 29/05/2021 23:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

boursier pascale

La Bonté 180, route des Caritat

26110 condorcet

France

pascaleboursier26@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mileo8 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mileo8@laposte.net>

Date : 29/05/2021 22:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Léonard Michèle

07200 Lachapelle sous Aubenas
France
mileo8@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > joel.delmas (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <joel.delmas@gmail.com>

Date : 29/05/2021 22:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
delmas joel

65460 BOURS

France

joel.delmas@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claudeverdier0436 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<claudeverdier0436@orange.fr>

Date : 29/05/2021 22:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Nacu Française

77350 Le Mée sur Seine

France

claudeverdier0436@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gerard.pontie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gerard.pontie@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 22:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Pontié Gérard

11240 Ferran
France
gerard.pontie@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fjl.lebrun (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fjl.lebrun@orange.fr>

Date : 29/05/2021 22:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lebrun Jean-Luc

41130 Châtillon sur Cher

France

fjl.lebrun@orange.fr

profession : Médecin

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mammy2700 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mammy2700@comcast.net>

Date : 29/05/2021 22:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Staron Maryann

2700 W 99th St

60805 Evergreen Park

États-Unis

mammy2700@comcast.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > b.bonoris (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <b.bonoris@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 22:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bonoris Bernard

24520 Lamonzie montastruc

France

b.bonoris@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > frederique.novat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <frederique.novat@free.fr>

Date : 29/05/2021 22:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
NOVAT Frédérique

69290 St Genis les ollières
France
frederique.novat@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-noelle.thomas91 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-noelle.thomas91@orange.fr>

Date : 29/05/2021 22:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
THOMAS Marie-Noelle

56550 LOCOAL MENDON
France
marie-noelle.thomas91@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mouilhadefrancois (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<mouilhadefrancois@orange.fr>

Date : 29/05/2021 21:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
mouilhade françois

43320 chaspuzac

France

mouilhadefrancois@orange.fr

profession : cui

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre les blaireaux

De : > cwas (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cwas@infonie.fr>

Date : 29/05/2021 21:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Sentz Adrien

94260 Fresnes

France

cwas@infonie.fr

profession : enseignant chercheur retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

De plus en plus de départements n'autorisent plus la période complémentaire du blaireau, et notamment les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône (depuis 2016), de la Côte d'Or (depuis 2015), de l'Hérault (depuis 2014), du Var, du Vaucluse, des Vosges, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

L'article 9 de la Convention de Berne n'autorise les dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées qu'« à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population concernée pour prévenir des dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et aux autres formes de propriété ». Pour être légales, les dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux blaireaux doivent être justifiées par trois conditions, devant être cumulativement vérifiées : la démonstration de dommages importants aux cultures notamment ; l'absence de solution alternative ; l'absence d'impact d'une telle mesure sur la survie de la population concernée. Ces trois conditions ont-elles été discutées lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ?

Les dégâts que le blaireau peut occasionner dans les cultures de céréales sont peu importants et très localisés, essentiellement en lisière de forêt. Selon l'Office National de la Chasse ONC bulletin mensuel n° 104 : « Les dégâts que peut faire le blaireau dans les cultures ne sont gênants que très localement (...) Et il suffit de tendre une cordelette enduite de répulsif à 15 cm

du sol pour le dissuader de goûter aux cultures humaines. »

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bernardstephane0931 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<bernardstephane0931@orange.fr>

Date : 29/05/2021 21:56

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

bernard stephane

371route de brissac

34190 agones

France

bernardstephane0931@orange.fr

profession : jardinier

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bendelmarinette (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<bendelmarinette@gmail.com>

Date : 29/05/2021 21:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

bendel marinette

ch suchet 15

1350 Orbe

Suisse

bendelmarinette@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mmm74 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mmm74@sfr.fr>

Date : 29/05/2021 20:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
montet michele

43800 Mezeres
France
mmm74@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > j.m.conrardy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <j.m.conrardy@infonie.fr>

Date : 29/05/2021 20:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Conrardy Jean-Marie

46, rue de l'Abbaye du Beau Bec

27940 Courcelles-sur-Seine

France

j.m.conrardy@infonie.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christine.noulez2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christine.noulez2@gmail.com>

Date : 29/05/2021 20:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Noulez Christine

41 RUE LUCE DE LANCIVAL

02410 ST GOBAIN France

France

christine.noulez2@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanpierre.puisais (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeanpierre.puisais@club-internet.fr>

Date : 29/05/2021 20:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Puisais Jean Pierre

26, rue de la Garenne

86340 Nouaillé

France

jeanpierre.puisais@club-internet.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > naturelibre.photos (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<naturelibre.photos@free.fr>

Date : 29/05/2021 20:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
maliverney christian

69690 SAINT JULIEN SUR BIBOST
France
naturelibre.photos@free.fr
profession : Ingénieur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > regine-r (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <regine-r@net-c.fr>

Date : 29/05/2021 20:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Raoux Régine

34070 Montpellier
France
regine-r@net-c.fr
profession : AESH

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jf.lamaison (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jf.lamaison@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 20:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LAMAISON Jean-François

92500 RUEIL-MALMAISON
France
jf.lamaison@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > noemi.bloch (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <noemi.bloch@hotmail.fr>

Date : 29/05/2021 20:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
bloch noémi

13230 Port Saint Louis du Rhône
France
noemi.bloch@hotmail.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ani.boquillon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ani.boquillon@mailoo.org>

Date : 29/05/2021 19:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Boquillon Ani

17100 Saintes
France
ani.boquillon@mailoo.org
profession : Artiste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > helrp (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <helrp@yahoo.com>

Date : 29/05/2021 19:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
rullon hélène

74130 bonneville
France
helrp@yahoo.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ca.landrac (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ca.landrac@spamgourmet.com>

Date : 29/05/2021 19:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Landrac Jean-Yvon

56520 Guidel
France
ca.landrac@spamgourmet.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > elsavalentin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <elsavalentin@gmail.com>

Date : 29/05/2021 19:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Valentin Elsa

Les Eymards

05600 St Crépin

France

elsavalentin@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bedouine84 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bedouine84@francemel.fr>

Date : 29/05/2021 19:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DROUET CROC Sylvie

115 rue de Perrache - 84410 Bédoin

84410 BEDOIN

France

bedouine84@francemel.fr

profession : Formatrice

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > chanbrigit (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <chanbrigit@gmail.com>

Date : 29/05/2021 19:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

chanson Brigitte

16 impasse Quinta florentina

67200 Strasbourg

France

chanbrigit@gmail.com

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > leprieur.bernard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <leprieur.bernard@bbox.fr>

Date : 29/05/2021 19:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

le prieur bernard

16 route du 5 juillet 1944

50250 la haye

France

leprieur.bernard@bbox.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cati-seb (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cati-seb@9online.fr>

Date : 29/05/2021 19:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lebonnois sebastien

3 rue Saint-Bernard

21121 fontaine les dijon

France

cati-seb@9online.fr

profession : chercheur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ducatmax (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ducatmax@free.fr>

Date : 29/05/2021 19:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ducat max

55000 bar le duc
France
ducatmax@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ducatilea (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ducatilea@free.fr>

Date : 29/05/2021 19:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ducatilea

87100 limoges
France
ducatilea@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ducathelene (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ducathelene@free.fr>

Date : 29/05/2021 19:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ducat helene

55000 bar le duc

France

ducathelene@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > l.gourdel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <l.gourdel@free.fr>

Date : 29/05/2021 19:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
gourdel laurence
18 rue Bocandé
44210 pornic
France
l.gourdel@free.fr
profession : enseignante

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > muscadelle84 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <muscadelle84@gmail.com>

Date : 29/05/2021 19:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

RAMON MARIE-FRANCE

105 CHEMIN DE LA MUSCADELLE, 105 CHEMIN

84220 CABRIERES D\\\'AVIGNON FRANCE

France

muscadelle84@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > brigitte.gambey (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <brigitte.gambey@orange.fr>

Date : 29/05/2021 18:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Candas Brigitte

69008 Lyon

France

brigitte.gambey@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > daniel.gervaise (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <daniel.gervaise@yahoo.fr>

Date : 29/05/2021 18:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Gervaise Daniel

2, Kerhervé - 22 200 Grâces

22 200 Grâces

France

daniel.gervaise@yahoo.fr

profession : Agent de vie sociale

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marieokapi (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marieokapi@gmail.com>

Date : 29/05/2021 18:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
schein edith

56560 guiscriff
France
marieokapi@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > clelievredemars (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <clelievredemars@yahoo.fr>

Date : 29/05/2021 18:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FERRANDON CLAIRE

07140 MALARCE SUR LA THINES

France

clelievredemars@yahoo.fr

profession : EDUCATION ENVIRONNEMENT

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jocelyneguillin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jocelyneguillin@yahoo.fr>

Date : 29/05/2021 18:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Guillin Jocelyne

63230 Bromont-Lamothe
France
jocelyneguillin@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nathaliemanceau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<nathaliemanceau@yahoo.fr>

Date : 29/05/2021 18:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Manceau Nathalie

79000 Niort

France

nathaliemanceau@yahoo.fr

profession : Enseignante

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > aw.cochet63 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <aw.cochet63@gmail.com>

Date : 29/05/2021 18:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Cochet Agnès

03100 MONTLUCON

France

aw.cochet63@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marielle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marielle@frayssinet.org>

Date : 29/05/2021 18:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Frayssinet Marielle

31000 toulouse
France
marielle@frayssinet.org
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > brise (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <brise@objets-du-vent.fr>

Date : 29/05/2021 18:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
delton claudé

29840 landunvez
France
brise@objets-du-vent.fr
profession : artisan

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > evelyne.watel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <evelyne.watel@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 18:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Watel Evelyne

68110 Illzach

France

evelyne.watel@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > miranda.mar (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <miranda.mar@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 17:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Ricardo Mario

66300 Fourques
France
miranda.mar@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > angel.touzeau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <angel.touzeau@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 17:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Touzeau Angèle

85500 LES HERBIERS

France

angel.touzeau@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > skipper.jeanlaporte (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<skipper.jeanlaporte@sfr.fr>

Date : 29/05/2021 17:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LAPORTE JEAN

36290 MEZIERES en BRENNE

France

skipper.jeanlaporte@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > renouveau016 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <renouveau016@gmail.com>

Date : 29/05/2021 17:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ZGONEC Dusa

74100 Annemasse
France
renouveau016@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mehdinaili (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mehdinaili@gmail.com>

Date : 29/05/2021 17:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Naïli Mehdi

26150 St Julien en Quint
France
mehdinaili@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lusiak.beatrice (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lusiak.beatrice@orange.fr>

Date : 29/05/2021 17:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lusiak Béatrice

49460 Soulaire et Bourg

France

lusiak.beatrice@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michele.lever (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michele.lever@orange.fr>

Date : 29/05/2021 17:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LEVER Michèle

29000 Quimper
France
michele.lever@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > besseden (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <besseden@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 16:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

bessede nadine

950 route d'albias

82800 Négrepelisse

France

besseden@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michelfrancisp (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michelfrancisp@orange.fr>

Date : 29/05/2021 16:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

pierucci Francis

4 Groupe Provence, avenue de Verdun

13400 aubagne

France

michelfrancisp@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > noelle.doze (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <noelle.doze@orange.fr>

Date : 29/05/2021 16:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Dozé Noëlle

38 rue des genévriers

26290 Donzère

France

noelle.doze@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bgirerd (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bgirerd@orange.fr>

Date : 29/05/2021 16:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
girerd maripol

44130 fay de bretagne

France

bgirerd@orange.fr

profession : retraite sante

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > antoinefavenec44 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<antoinefavenec44@orange.fr>

Date : 29/05/2021 16:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Favenec Antoine

3 rue Philéas Fogg

44300 Nantes

France

antoinefavenec44@orange.fr

profession : Gardien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christian.cholewa (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christian.cholewa@gmail.com>

Date : 29/05/2021 15:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Cholewa Christian

Rue du Thier 66

4801 Stembert

France

christian.cholewa@gmail.com

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jany.pacteau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jany.pacteau@sfr.fr>

Date : 29/05/2021 15:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
pacteau Jeannie

85310 Rives de l'Yon
France
jany.pacteau@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jacpelerins (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jacpelerins@sfr.fr>

Date : 29/05/2021 15:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

jacqueline PELERINS jacqueline

41 avenue delorme

69580 sathonay camp

France

jacpelerins@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Bergerlouis43 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Bergerlouis43@yahoo.fr>

Date : 29/05/2021 15:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Berger Louis

rabayas

07400 Aubignas

France

Bergerlouis43@yahoo.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > garnier.marzullo (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <garnier.marzullo@orange.fr>

Date : 29/05/2021 14:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Garnier Marie

27 rue principale 68130 Obermorschwiller

68130 Obermorschwiller

France

garnier.marzullo@orange.fr

profession : musicienne

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christian.lego (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <christian.lego@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 14:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Lego Christian

30330 Saint Laurent la Vernede
France
christian.lego@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claudecercley09 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<claudecercley09@laposte.net>

Date : 29/05/2021 14:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
cercley claude

09120 varilhes

France

claudecercley09@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > roset_h (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <roset_h@hotmail.com>

Date : 29/05/2021 14:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Roset Hervé

22, rue Céline Robert

94300 Vincennes

France

roset_h@hotmail.com

profession : Enseignant

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > avrillier.marianne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <avrillier.marianne@free.fr>

Date : 29/05/2021 14:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Avrillier Marianne

67118 Geispolsheim

France

avrillier.marianne@free.fr

profession : secrétaire médicale

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi-totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement, je suis absolument contre votre projet d'arrêté des dates d'ouverture et de fermeture pour la saison de chasse 2021-2022 et demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de plus en plus de Français opposés à la chasse.

Salutations vigilantes.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nathalie.piloni (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nathalie.piloni@orange.fr>

Date : 29/05/2021 14:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Piloni Nathalie

47320 Bourran
France
nathalie.piloni@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alain.gonidou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alain.gonidou@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 14:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Gonidou Alain

24000 Périgueux

France

alain.gonidou@wanadoo.fr

profession : Formateur retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marysemanier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marysemanier@orange.fr>

Date : 29/05/2021 14:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
manier maryse

64400 Oloron Ste Marie
France
marysemanier@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > line49auber (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <line49auber@orange.fr>

Date : 29/05/2021 13:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

AUBERGER JACQUELINE

34070 montpellier

France

line49auber@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pierjak81 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pierjak81@orange.fr>

Date : 29/05/2021 13:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DENOËL Pierre

414 chemin de Saulières

81210 Saint Jean de Vals

France

pierjak81@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ginette.monod (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ginette.monod@free.fr>

Date : 29/05/2021 13:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MONOD Ginette

06850 Briançonnet
France
ginette.monod@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > poulardmarchand (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<poulardmarchand@orange.fr>

Date : 29/05/2021 13:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

poulard gabriel

86100 SENILLÉ-ST-SAUVEUR

France

poulardmarchand@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sophie.poulard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sophie.poulard@orange.fr>

Date : 29/05/2021 13:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
poulard sophie

86100 SENILLÉ-ST-SAUVEUR

France

sophie.poulard@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > campigny (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <campigny@hotmail.fr>

Date : 29/05/2021 13:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
dubourgais christine

33600 Pessac
France
campigny@hotmail.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > hb.rey (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <hb.rey@laposte.net>

Date : 29/05/2021 12:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

REY Hélène

9 Impasse Emile Blanc

38420 DOMENE

France

hb.rey@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > beatrice.risacher (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<beatrice.risacher@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 12:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Risacher Beatrice

38000 Grenoble

France

beatrice.risacher@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francois010275 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <francois010275@gmail.com>

Date : 29/05/2021 12:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
chalbeau francois

75018 paris

France

francois010275@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bouvret.annick (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bouvret.annick@orange.fr>

Date : 29/05/2021 12:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BOUVRET Annick

39800 Poligny

France

bouvret.annick@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dominique.cloastre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<dominique.cloastre@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 12:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Cloastre Dominique

29200 Brest

France

dominique.cloastre@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jnplauchu (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jnplauchu@gmail.com>

Date : 29/05/2021 12:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PLAUCHU Jean-Noël

38330 BIVIERS

France

jnplauchu@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > emmanuel.guerraz (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<emmanuel.guerraz@gmail.com>

Date : 29/05/2021 12:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GUERRAZ Emmanuel
249 RUE DES ROISSES
07340 FELINES
France
emmanuel.guerraz@gmail.com
profession : Technicien forestier

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > guyraynal (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <guyraynal@orange.fr>

Date : 29/05/2021 12:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
RAYNAL Guy

31820 Pibrac
France
guyraynal@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mariethev (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mariethev@free.fr>

Date : 29/05/2021 12:15

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

THEVENIN Marie

13120 Gardanne

France

mariethev@free.fr

profession : enseignante spécialisée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > l.romance (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <l.romance@hotmail.fr>

Date : 29/05/2021 12:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lucas Romance

62117 BREBIERES

France

l.romance@hotmail.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > etouicclair (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <etouicclair@orange.fr>

Date : 29/05/2021 12:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Claire COMBA

31860 Pins-Justaret
France
etouicclair@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeunierpiano (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeunierpiano@gmail.com>

Date : 29/05/2021 12:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
jeandet elisabeth

38480 ROMAGNIEU
France
jeunierpiano@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cvansteenberghes (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<cvansteenberghes@yahoo.fr>

Date : 29/05/2021 11:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
van Steenberghe Christine
Allée des Jonquilles, 13
1457 Walhain
Belgique
cvansteenberghes@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > elisaboissy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <elisaboissy@laposte.net>

Date : 29/05/2021 11:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
gidde elisa

13009 Marseille
France
elisaboissy@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > monique.d3 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <monique.d3@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 11:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Deslandres Monique

73000 chambéry

France

monique.d3@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > regine.campos (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <regine.campos@orange.fr>

Date : 29/05/2021 11:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Campos Régine

31100 Toulouse
France
regine.campos@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gerard.camblan (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<gerard.camblan@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 11:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
camblan gerard

29860 KERSAINT PLABENNEC

France

gerard.camblan@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > doors (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <doors@sfr.fr>

Date : 29/05/2021 11:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BERTIN gérard

86100 CHATELLERAULT
France
doors@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gilbert.pereira (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gilbert.pereira@laposte.net>

Date : 29/05/2021 11:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
PEREIRA Gilbert

89100 SUBLIGNY

France

gilbert.pereira@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mlasvenes (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mlasvenes@gmail.com>

Date : 29/05/2021 11:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LASVENES Matthieu

01200 Valsershône

France

mlasvenes@gmail.com

profession : Chargé de mission Habitat

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michel.belloni24 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<michel.belloni24@wanadoo.fr>

Date : 29/05/2021 11:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Belloni Michel

24200 Sarlat la canéda

France

michel.belloni24@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > emga78 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <emga78@hotmail.com>

Date : 29/05/2021 11:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Meunier Emma

78210 St-Cyr-l'\Ecole

France

emga78@hotmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fabienne.farcy44 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<fabienne.farcy44@orange.fr>

Date : 29/05/2021 11:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FARCY Fabienne

25 La Goupillere

44260 savenay

France

fabienne.farcy44@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*